AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0256
FR0000037475-FS0114

14 février 2014

Déclaration de participation

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2014, la société en commandite par actions EFFI-Invest I[1] (6 rue de Téhéran, 75008 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers du transfert de 81 000 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE préalablement détenues individuellement par la société Marais Participations SAS qu'elle contrôlait, à son profit.

Ce transfert résulte d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société Marais Participations SAS, radiée le 31 décembre 2013, au profit de la société EFFI-Invest I.

La société EFFI-Invest I a précisé détenir, au 14 février 2014, 81 000 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE représentant autant de droits de vote, soit 9,48% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Société en commandite par actions dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels et le gérant commandité est la société par actions simplifiée Efficap, contrôlée directement et indirectement par ses mandataires sociaux.
[2] Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.